RESIDENCE DE TERRITOIRE

Résidences sur les territoires engagés dans un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle CT-EAC

Résidences d'artistes ou de professionnels de la culture et de la communication contribuant à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle

Appel à candidature 2023-2024

Thème :

Traces et rencontres : *au cœur de la pratique artistique, regards croisés et histoires partagées*

Présentation du cadre de l'appel à projet

Suite au succès de la première expérimentation en 20, la Direction Régionale des Affaires culturelles Grand Est, l'académie de Nancy-Metz et les collectivités territoriales partenaires reconduisent le dispositif de résidences en territoire – résidences sur les territoires engagés dans un Contrat Territorial d'éducation Artistique et Culturelle CT-EAC.

Objectifs :
- Contribuer à la priorité nationale de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC)
- Faciliter la pluridisciplinarité et la transversalité au sein des écoles et établissements scolaires et des structures du hors temps scolaire
- Réduire les inégalités d'accès à l'art et la culture, en particulier pour les jeunes d'âge scolaire
- Coopérer avec les acteurs éducatifs et culturels du territoire pour créer du lien sur le territoire
- Soutenir la présence artistique et culturelle, en priorité sur les territoires ruraux éloignés des institutions culturelles.

Education Artistique et Culturelle : la résidence de territoire s'appuie sur les trois piliers de l'EAC :
- ✓ pratiquer au sein d'un projet artistique,
- ✓ rencontrer une œuvre par la découverte d'un processus de création,
- ✓ s'approprier l'expérience et acquérir des connaissances pour donner l'envie de poursuivre et partager l'art et la culture.

Elle incite à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique.

La résidence s'appuie les acteurs de la culture et de l'éducation du territoire.
Elle rayonne sur l'ensemble des structures éducatives, associatives et institutionnelles participantes, fédérant les équipes des professionnels accompagnants les jeunes, et créant une dynamique collective sur un territoire. Elle peut associer des établissements scolaires, les structures institutionnelles et associatives d'un territoire.
Elle veille à mixer les publics en associant d'autres établissements d'accueil (EHPAD, relais petite enfance, foyers ruraux, mission locale, bibliothèques…). Elle vise à insuffler une dynamique qui prenne en compte les caractéristiques propres de chaque territoire, en termes d'enjeux pédagogiques, artistiques, culturels. Elle se nourrit des rencontres avec la population vivant sur ce territoire.

Textes de référence communs aux Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse & Ministère de la Culture : circulaire du 10 mai 2017 sur la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et feuille de route 2020-2021 « Réussir le 100 % EAC ».
L'article L.121-6 du code de l'éducation souligne le rôle essentiel de l'école républicaine en faveur de l'accès à la culture de tous les jeunes, en complémentarité de la transmission familiale et de l'action menée par les acteurs éducatifs et culturels intervenants hors temps scolaire.

Contexte et présentation du territoire

Le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CT-EAC)

Le CTEAC est un contrat associant la communauté de communes, le conseil départemental et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est et l'Académie de Nancy-Metz. Il vise à créer une dynamique collective durable d'éducation artistique, culturelle et citoyenne. Le dispositif du CTEAC s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 10 mai 2017 sur la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, texte de référence pour l'ensemble des acteurs de l'EAC et de la feuille de route interministérielle 2020-2021 « Réussir le 100% EAC ». Le CT-EAC s'appuie sur l'École, acteur essentiel de l'accès de tous les jeunes à la culture. A ce titre, il facilite l'engagement des écoles, collèges et lycées du territoire dans des projets d'éducation artistique et culturelle, en lien avec les partenaires institutionnels. Plus encore, dans une véritable dynamique sur le territoire, le CT-EAC propose un appel à projet incluant un dispositif de résidence afin d'inviter un/e artiste (individuel ou collectif) ou professionnel de la culture, désireux de concevoir autrement l'acte de créer, en immersion dans un territoire et au contact de ses habitants.

Le département des Vosges

Les Vosges sont un département français de la région Grand Est, situé dans la région historique et culturelle de Lorraine. Elles tirent leur nom du massif des Vosges qui occupe une grande partie de son territoire. Son chef-lieu est Épinal. Le Conseil départemental des Vosges place au cœur de sa politique culturelle l'accès pour tous à l'art et à la culture. L'objectif est de permettre à tous les vosgiens, et notamment aux jeunes en âge scolaire et aux publics éloignés de la culture, l'accès à l'art et à la culture par l'éducation artistique et culturelle. Dans ce cadre, le Conseil départemental des Vosges soutient le développement de l'éducation artistique et culturelle, notamment dans le cadre de Contrats Territoriaux d'Education Artistique et Culturelle. A ce jour, sur 12 EPCI, 4 sont signataires d'un CTEAC et 3 autres CTEAC sont en cours de préfiguration.

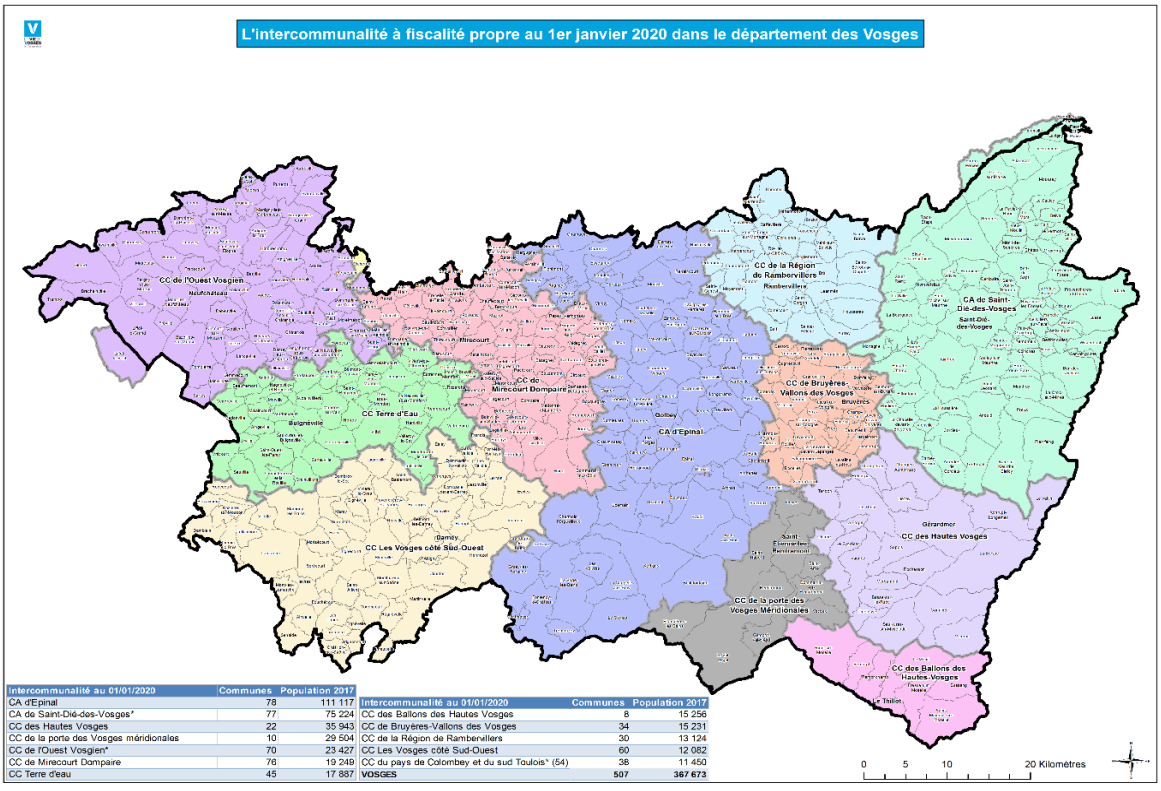

Intercommunalité au 01/01/2020	Communes	Population 2017
CA d'Epinal	78	111 117
CA de Saint-Dié-des-Vosges*	77	75 224
CC des Hautes Vosges	22	35 943
CC de la porte des Vosges méridionales	10	29 504
CC de l'Ouest Vosgien*	70	23 427
CC de Mirecourt Dompaire	76	19 249
CC Terre d'eau	45	17 887

Intercommunalité au 01/01/2020	Communes	Population 2017
CC des Ballons des Hautes Vosges	8	15 256
CC de Bruyères-Vallons des Vosges	34	15 231
CC de la Région de Rambervillers	30	13 124
CC Les Vosges côté Sud-Ouest	60	12 082
CC du pays de Colombey et du sud Toulois* (54)	38	11 450
VOSGES	507	367 673

Le CT-EAC de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire

La Communauté de commune de Mirecourt Dompaire :

Constituée depuis le 1er janvier 2017 dans le prolongement de la loi NOTRe et des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale, la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire (CCMD) est située dans le département des Vosges et dans la Région Grand-Est. D'une superficie de 474 km², elle compte actuellement 76 communes pour 20 315 habitants.

La communauté de communes Mirecourt Dompaire est issue de la fusion des Communautés de communes du pays de Mirecourt (hors Ménil-en-Xaintois) et du secteur de Dompaire (hors Charmois l'Orgueilleux) et de l'extension à 13 communes de la Communauté de communes de la moyenne Moselle et à 1 commune de la Communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny. La ville de Mirecourt qui compte 4 819 habitants (2020) est le bourg centre de la nouvelle Communauté de communes Mirecourt Dompaire.

Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel de la CCMD :

Dans cet objectif, la CCMD s'est engagée progressivement depuis 2012 dans la création d'un CTEAC. Les premières actions soutenues dans les écoles ont été mises en œuvre pendant l'année scolaire 2013-2014. Un poste de coordinateur (poste à temps non complet) a donc été créé pour suivre et mener à bien les projets. Depuis 2017 et la prise de la compétence culturelle par l'intercommunalité (transfert des structures culturelles) un agent au sein de chaque structure culturelle intercommunale a été nommé afin de suivre et appuyer les projets.

Les objectifs de notre CTEAC sont de :

- ✓ Sensibiliser les enfants à l'art et à la culture, en privilégiant la rencontre avec les artistes et professionnels de la culture
- ✓ Favoriser la diversité des domaines artistiques (danse, théâtre, musique, arts visuels, arts numériques, etc.)
- ✓ Encourager pratique artistique des enfants à l'école et hors temps scolaire
- ✓ Garantir l'équité entre les écoles, les structures d'accueil, les associations, dans l'accès aux propositions
- ✓ Rapprocher les établissements scolaires des structures et du projet culturel de territoire
- ✓ Favoriser l'adéquation entre les propositions culturelles et les enjeux pédagogiques

Ainsi, grâce au Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), des jeunes du territoire intercommunal sont sensibilisés à l'art et la culture en privilégiant rencontre et pratique avec des artistes.

Résidence de territoire « Traces et rencontres »

Les origines du projet :

Au sein du CT-EAC, les partenaires ont identifié un secteur géographique rural sur lequel peu de projets artistiques ont eu lieu au cours des dernières années. D'autre part, le Cinéma a été choisit car, malgré l'omniprésence de l'image dans la vie des jeunes, et la présence de lieux de diffusion sur le territoire, peu de projets ont porté sur cette discipline artistique. Enfin, cette résidence de territoire a pour thématique « trace et rencontres », qui a pour objectif de mettre en valeur le vécu et les rencontres entre les participants du projet : Artistes, participants jeunes ou moins jeunes, personnels encadrant, associatifs, techniciens, etc.

Le territoire de la résidence :

La résidence est proposée sur le secteur Sud de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.
Soit les communes de : Les Ableuvenettes, Bainville-aux-Saules, Bazegney, Begnécourt, Bocquegney, Bouxières-aux-Bois, Bouzemont, Circourt, Damas et Bettegney, Damas et Bettegney, Derbamont, Dommartin-aux-Bois, Dompaire, Gélvecourt-et-Adompt, Gorhey, Hagécourt, Harol, Hennecourt, Légeville-et-Bonfays, Madecourt, Madegney, Madonne-et-Lamerey, Maroncourt, Maroncourt, Pierrefitte, Rancourt, Saint-Vallier.

Les Publics : *plusieurs structures souhaitent participer à la résidence de territoire. Les différents groupes pouvant être associés entre eux, et plus ou moins investis dans la résidence, en fonction des propositions artistiques, de l'organisation, et des possibilités de chacun.*

- Petite enfance
  Crèche Miralou, Madegney (micro crèche, environ 12 enfants de 4 mois à 3 ans)
  RPE (Relais petite enfance) secteur Sud : basé à Dompaire, cette structure itinérante mène des ateliers sur tout le secteur géographique de la résidence.

- Etablissements scolaires
  Ecole Aquarelle, Damas et Bettegney (2 classes, de la petite section maternelle au CP)
  Ecole Madonne et Lamerey (2 classes du CE1 au CM2)
  Collège Michel de Montaigne, Dompaire (deux ou trois classes)
  Lycée professionnel La Providence, Harol (une classe 2nd bac pro, soit environ 10-12 élèves volontaires).

- Hors temps scolaire
  Bibliothèque Damas et Bettegney (petite bibliothèque municipale)
  Médiathèque Dompaire (petite médiathèque, gérée par une seule salariée)
  Ateliers Théâtre de Dompaire (portés par la Cie des Jolies Mômes)
  Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges (basée à Mirecourt)
  Foyer Rural, Harol : association qui porte une dynamique et des évènements Cinéma, et dispose d'une salle agréée, environ 20 personnes (10jeunes/10adultes)
  Foyer rural de Begnécourt, environ 20 personnes (adultes et personnes âgées)
  Maison de retraite Les Marronniers : EHPAD Dompaire, 25-30 résidents actifs, de 59 à 96 ans.
  Mission locale du bassin d'Emplois d'Epinal : 2 jeunes adultes intéressés, antenne basée à Dompaire.

Thématique du CT-EAC 2022-2024 : *Traces et rencontres*

- Replacer l'humain au centre des projets

Les dernières années ont été extrêmement troublées par la crise liée à la Covid-19. Les mesures sanitaires ont eu pour conséquences de fragiliser les rapports humains et d'entraver les rencontres, les pratiques artistiques et culturelles, mais aussi l'expression des émotions.

Partant de ce constat, il semble essentiel de replacer **l'humain et les émotions au cœur des projets**. Dans les actions EAC que nous menons, les émotions sont omniprésentes ; pourtant, elles sont souvent reléguées aux seconds plans, car difficiles à transcrire, et impossibles à quantifier. A travers cette thématique, nous souhaitons mettre en lumière les moments d'échange, le vécu, qui est porteur de sens et contribue pleinement à la réussite d'une action.

Il s'agit ici de le laisser s'exprimer, d'observer et de recueillir les émotions, l'humanité, et de les mettre en valeur en donnant une place prépondérante à ces instants suspendus, magiques, à la fois fragiles et puissants.
Cela passe par la créativité et la transmission, et peut prendre sa source dans le patrimoine immatériel du territoire.

- Humanité, diversité culturelle, créativité et transmission : s'appuyer sur la notion de patrimoine immatériel

Pour les années 2022-2024, les acteurs du projet culturel de territoire proposent d'approfondir la notion de patrimoine immatériel qui concerne de nombreux domaines culturels et artistiques. La dimension immatérielle et humaine prendrait ainsi le pas sur le tangible.

Le patrimoine culturel immatériel, qu'est-ce que c'est ?

Selon la définition proposée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux objets matériels tels monuments et collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir nécessaires à l'artisanat traditionnel. » C'est ce que l'on dénomme le patrimoine culturel immatériel dont l'importance réside dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre.

Le "**patrimoine culturel immatériel**", tel qu'il est défini l'article 2 de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ci-après dénommée "l'UNESCO" lors de sa 32ème session le 17 octobre 2003, se manifeste notamment dans les domaines suivants :

les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
les arts du spectacle ;
les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

La thématique proposée, « Traces et rencontres : Au cœur de la pratique artistique, regards croisés et histoires partagées», permet d'embrasser les actions EAC dans tous les domaines artistiques. En proposant de replacer l'humain au cœur des projets, elle favorise et valorise d'autant plus les rencontres, les échanges, la transmission de savoirs et de savoir-faire, l'expression et la créativité.

Cette thématique porte à la fois une dimension concrète (le processus créatif, le geste, la transmission, …) et poétique (l'éphémère, la fragilité, l'émotion, …) qui nous semblent pouvoir couvrir tous les temps de l'EAC et tous les domaines artistiques. Ce thème est exigeant, mais laisse suffisamment de liberté créative à tous les acteurs.

Résidence de territoire 2023-2024 : *axe de travail artistique*

La thématique a pour objet de mettre en lumière la richesse et la beauté des échanges humains qui ont lieu sur le territoire. Dans cette résidence, on propose à un, ou plusieurs artistes des métiers du Cinéma, de créer ou de se saisir, de moments d'échanges, de les capter, de les susciter, ou les utiliser, comme une matière sensible et vivante, en lien avec leur création d'une, ou de plusieurs, œuvre(s).

Cette thématique ouvre le champ des possibles. Elle permet une grande diversité d'approches artistiques, de mise en relation avec les acteurs des structures du territoire. Chacune de ces structures souhaite participer à la résidence de

territoire, rencontrer le(s) artiste(s), découvrir ses œuvres, et développer un projet d'éducation artistique et culturelle qui soit en lien.
Il s'agit d'un territoire rural, ou les groupes et les structures restent à taille humaine, et ou l'implication dans le projet pourra se moduler en fonction des possibilités de chacun. Au regard des publics concernés, de la petite enfance aux personnes âgées, cette résidence a une tonalité intergénérationnelle, qui peut s'appuyer sur des habitudes liens déjà existant entre eux, et des possibilités de croisement de ces publics dans des moments communs.

Le domaine artistique du cinéma suscite beaucoup de curiosité des participants, en particulier dans le domaine de la découverte de « l'envers du décor »: L'écriture, le jeu d'acteur, la mise en scène, l'éclairage, la musique, le cadrage, le montage, les trucages, … tout ce qui fait qu'une image est une création qui diffère du réel. Le projet artistique pourrait s'accompagner de médiations qui s'apparentent à de la découverte technique, de l'éducation à l'image. Cette partie du projet pouvant être proposée par les artistes et/ou en associant avec des médiateurs, ainsi qu'avec le soutient et les ressources pédagogiques et techniques des partenaires.

Modalités de mise en œuvre

La résidence de territoire devra s'articuler autour du **thème proposé par la communauté de communes**. Elle se composera de trois phases : l'immersion, l'action artistique et la finalisation. L'**immersion**, phase de rencontre faisant partie intégrante du projet artistique, c'est un temps de concertation avec les acteurs du territoire de la résidence pendant lequel seront précisé ma nature et les modalités des actions à venir. L'**action artistique**, phase comprenant le temps de création des artistes, la visite des structures partenaires, et les temps de rencontre et de pratique artistique avec les habitants. La **finalisation** : à l'issue de la résidence, l'artiste est à l'initiative d'un « évènement », afin de se rassembler autour de l'expérience partagée, de l'éventuel « objet » créé, et de laisser une trace. Celui-ci peut être développé autour de toute forme artistique souhaitée : rencontre, diffusion, publication, exposition, spectacle vivant, etc.

La résidence met en avant la dimension expérimentale du travail, qui peut être amené à évoluer, et dont le rendu final n'est pas nécessairement connu dès le départ. Elle doit permettre aux participants de s'approprier le projet et de comprendre ainsi les moteurs de la création, dans le domaine artistique, culturel ou médiatique. Elle s'inscrit dans les différents temps des publics : scolaires et hors temps scolaire, en favorisant une pédagogie de projet, à la rencontre des disciplines. La résidence a vocation à rayonner, plus largement, sur l'ensemble du territoire à travers notamment des temps de rencontre, médiation et/ou de restitution.

La réussite de la résidence est étroitement liée à la concertation engagée sur le territoire en lien avec la coordination du CT-EAC. Cette concertation doit permettre l'engagement des établissements scolaires et des structures et associations culturelles et sociales du territoire. Les objectifs communs définis par les partenaires, l'accompagnement la contribution des différentes disciplines, les modalités d'évaluation de la résidence, ainsi que les moyens financiers, sont précisés dans une convention, suite à une première réunion d'installation. Les partenaires institutionnels peuvent proposer un entretien complémentaire pour accompagner la bonne mise en œuvre de la résidence. Cette convention peut associer l'usage des technologies de l'information et de la communication, dans le respect de la législation en vigueur en matière de droit à l'image et de propriété intellectuelle.

La résidence est pilotée et évaluée. Les partenaires effectuent un *bilan quantitatif et qualitatif* des actions et de la réalisation des objectifs artistiques, éducatifs et pédagogiques, transmis à la Drac et au Rectorat-Daac. Les écoles et établissements scolaires (collèges et lycées) renseignent la partie recensement sur ADAGE, application dédiée à la généralisation de l'EAC.

Comment candidater ?

Le dossier présenté s'inscrit en cohérence avec la présentation et les objectifs décrits ci-dessus. L'appel à projet est ouvert aux professionnels dont le parcours significatif est reconnu par la Drac. Une candidature peut résulter d'un croisement disciplinaire (collectif ou association de deux ou plusieurs candidats) dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Éléments attendus :
- projet artistique et culturel
- proposition de temps de rencontre et de pratique avec les habitants
- coopération avec les acteurs culturels et autres établissements du territoire
- pratique en groupe(s) entier(s) et, éventuellement en groupe de publics volontaires
- médiation en direction de l'ensemble des publics et des personnels encadrant

- restitution/évènement final collectif et participatif, rayonnant sur les différentes structures participantes, et plus largement sur le territoire

Modalités

1. Calendrier

Le projet est mis en œuvre sur une période allant de janvier à avril 2024, avec un minimum de 6 semaines de résidence pour le(s) artiste(s).
À repartir sur la période, hors temps de concertation avec l'équipe pédagogique.

- Dépôt du dossier avant le 26 mai 2023
- Sélection sur dossier par les partenaires en juin 2023
- Audition au Conseil départemental des Vosges, à Epinal, le 29 juin 2023, matin.
- Réunions de préparation de la résidence septembre/décembre 2023
- Janvier 2024- mars 2024 : Temps de résidence de six semaines
- Au terme de la résidence : diffusion d'une forme de restitution collaborative et publique lors de Renc'Art 2024 (17-22 juin 2024)

2. Conditions générales

Modalités de rémunération et de conventionnement :

Un budget prévisionnel devra être présenté, comprenant la globalité des frais du projet.
Celui-ci prendra en compte les interventions, la préparation, les réunions, le temps de concertation, la phase de spectacle, etc. Les divers coûts liés aux salaires des artistes, des techniciens, aux hébergements, frais de déplacements, de restauration, et de matériel devrons être anticipés.

Techniquement, pour les artistes, selon les cas, des conventions seront établies entre les artistes et/ou leur compagnie/structure culturelle porteuse, la communauté de communes de Mirecourt Dompaire, et les structures qui accueillerons le projet.
Pour les éventuels médiateurs, techniciens, cela pourra s'effectuer sous forme de devis, présenté, validé par la structure qui les financent.
Pour l'ensemble des intervenants, les divers frais de déplacement, hébergement, restauration, matériel, devrons être anticipés et budgétés, pour être pris en compte. Cela pourra être fait soit dans une prise en charge directe, soit sous forme de remboursement (défini dans les conventions ou précisé dans les devis).

Conditions de travail :

Les ateliers de pratique auront lieu par groupe, en présence de professeurs ou d'accompagnants professionnels qui connaissent les participants. L'idée est d'impliquer les accompagnants, professionnels des structures, qui pourront aider à la transmission des pratiques culturelles, à l'organisation et au fonctionnement des ateliers.
Divers lieux pourront également accueillir des activités en fonction des besoins et des collaborations qui pourront se mettre en place : salles communales ou intercommunales, structures culturelles, en particulier le pôle culturel de Dompaire, la salle agréé de Harol, et le Cinéma RIO.

Les divers services de la CCMD, ainsi que leurs personnels dédiés, viendront soutenir et aider à la mise en œuvre de la résidence de territoire. Aussi, les artistes et techniciens de la résidence de territoire travailleront dans une collaboration avec les différents référents du projet : référents culture des établissements, personnels des structures, coordinatrice du CTEAC.

3. Conditions financières

L'artiste ou le collectif d'artistes sélectionné bénéficiera d'un **bourse de résidence de 10 000 € TTC, qui comprendra la rémunération du ou des artistes, les éventuelles interventions annexes et le petit matériel.** L'hébergement et les déplacements, les techniciens et médiateurs, durant la résidence **seront pris en charge par la CCMD à hauteur maximale de 8 000 € TTC,** les partenaires s'engageant à aider à la réduction des coûts par la mise à disposition d'un certain nombre de moyens (mise à disposition de salles, moyens techniques et matériels, de collaboration de services).

4. **Le dossier de candidature comprend :**

- Un projet artistique et/ou culturel de résidence déclinant les propositions d'actions en réponse aux objectifs du présent appel à projet
- Un dossier artistique et/ou professionnel comprenant coordonnées, Siret, textes, visuels, presse, etc...
- Licence d'entrepreneur de spectacle le cas échéant
- Un curriculum vitae actualisé faisant état du parcours artistique et/ou professionnel
- Un calendrier indicatif de présence et d'intervention (le projet final sera co-construit et affiné avec les structures d'accueil)
- Un budget de résidence incluant, le cas échant, les cofinancements.
- Un bilan de projet EAC

Le dossier est à envoyer par courriel (en utilisant les services d'envois de fichier volumineux), **au plus tard le 26 mai 2023** à :
Anne Floris,
Coordinatrice du CTEAC de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire,
afloris@ccmirecourtdompaire.fr

5. **Modalités de sélection**

Un comité composé de représentants de la DRAC Grand Est, du Rectorat de l'académie de Nancy-Metz, du Conseil départemental des Vosges, et de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire sélectionnera les candidats en fonction des dossiers remis.

Contacts

- **Coordinatrice CTEAC**
  Anne Floris (afloris@ccmirecourtdompaire.fr)
- **Conseiller Éducation artistique et culturelle**
  Direction régionale des Affaires Culturelles Grand Est (DRAC Grand Est) site de Metz
  Anaïs Guedon (anais.guedon@culture.gouv.fr)
- **Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)**
  Académie Nancy Metz / Région Académique Grand Est
  Sophie Renaudin (ce.daac@ac-nancy-metz.fr)
- **Chargée de mission éducation artistique et culturelle**
  Conseil départemental des Vosges / Service de l'action culturelle et sportive territoriale
  Carine SEIGNER (cseigner@vosges.fr)

Soutenu par
GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

LA VIE EN VOSGES
le Département

Communauté de Communes Mirecourt Dompaire

100% EAC